

**République française  
Département de la Réunion  
Arrondissement de Saint-Pierre**



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SUD**  
ENTRE-DEUX – LE TAMPON – SAINT-JOSEPH – SAINT-PHILIPPE

**COMPTE-RENDU  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU  
VENDREDI 6 MARS 2020**

L'an deux mille vingt, le six du mois de mars à neuf heures et trente-quatre minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 28 février 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

**ETAIENT PRESENTS**

**- Commune du Tampon -**

André THIEN AH KOON, , Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Mimose DIJOUX RIVIERE, Albert GASTRIN, Emmanuelle HOARAU, Jacquet HOARAU, Anissa LOCATE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Bernard PAYET, José PAYET, Pierre ROBERT, François ROUSSETY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN

Jean-Jacques VLODY

**- Commune de Saint-Joseph -**

Marie-Andrée LEJOYEUX, Jean-Daniel LEBON.

Alin GUEZELLO.

**- Commune de l'Entre-Deux –**

Isabelle GROSSET PARIS.

**REPRESENTES-PROCURATION****- Commune du Tampon -**

Monique BENARD-DESLAIS (*représentée par Bernard PAYET*), Jacqueline FRUTEAU-BOYER. (*représentée par José PAYET*).

**- Commune de Saint-Joseph -**

Patrick LEBRETON (*représenté par Marie-Andrée LEJOYEUX*), Gilberte GERARD (*représentée par Jean Daniel LEBON*)

**- Commune de l'Entre-Deux –**

Bachil VALY (*représenté par Isabelle GROSSET PARIS*).

**ETAIENT ABSENTS****- Commune du Tampon -**

Marie France RIVIERE,  
Colette FONTAINE

**- Commune de Saint-Joseph -**

Inelda BAUSSILLON, Henri-Claude HUET, Blanche Reine JAVELLE, Christian LANDRY, Marie-Jo LEBON, Harry-Claude MOREL, Harry MUSSARD, Rose-Andrée MUSSARD, Axel VIENNE, Raymonde VIENNE, Henri-Claude YEBO.

Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

**- Commune de l'Entre-Deux –**

André DUPREY

**- Commune de Saint-Philippe –**

Olivier RIVIERE, Clarita TURPIN

Le Conseil communautaire de ce jour faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum. Le Président ouvre la séance.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Ordre du jour :

- AFF01-20200306 :** Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 janvier 2020
- AFF02-20200306 :** Autorisation de garantie d'emprunt donnée à la SIDR dans le cadre de l'opération « RPA Le Tampon » - 58 LLTS – Commune du Tampon
- AFF03-20200306 :** Budget Principal de la CASUD 2020 : Décision modificative n°01
- AFF04-20200306 :** Attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour l'année 2020
- AFF05-20200306 :** Attribution et autorisation du Conseil Communautaire au Président de signer les lots 2, 3, 4, 5 et 6 de la procédure de consultation du marché n° A.19.060 « Acquisition et livraison de véhicules poids lourds et de camions bennes à ordures ménagères d'occasion avec reconditionnement pour la CASUD - Relancé »
- AFF06-20200306 :** Autorisation du Conseil communautaire au Président de signer le marché n° MN20.002 « Acquisition de 3 (Trois) camions Ampliroll de 26 tonnes avec grue auxiliaire équipés d'un grappin pour enlèvement des déchets végétaux et encombrants »
- AFF07-20200306 :** Autorisation du Conseil Communautaire au Président de signer le marché n° MN20.003 « Acquisition et livraison de mini camions bennes à ordures ménagères, d'occasion, avec reconditionnement, de type mini de 7,5 tonnes équipés d'une benne de 6 à 9 m<sup>3</sup> pour la CASUD»
- AFF08-20200306 :** Autorisation du Conseil Communautaire au Président de signer le marché n° A19.007 « Acquisition, livraison et maintenance de 5 véhicules TPMR (Transport de Personnes à Mobilité réduite) pour les services de la Direction des Transports de la CASUD\_relancé»
- AFF09-20200306 :** Autorisation du Conseil communautaire au président de signer l'avenant n° 3 portant sur le marché n° MMS25 : « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de traitement des crues de la Rivière des Remparts » (SPL Maraina)
- AFF10-20200306 :** Autorisation d'engager des négociations avec la SPL SUDEC : Contrats de prestations intégrées pour la Collecte en porte à porte sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux
- AFF11-20200306 :** Approbation d'une convention de R&D entre l'université de la Réunion et la CASUD en faveur du projet de géothermie

**AFF12-20200306** : Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de la Réunion (SAPHIR) - Approbation des modifications statutaires

**AFF13-20200306** : Voie urbaine/TCSP - Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Réunion (MRAE)

<b>AFFAIRE N° 01 - 20200306</b>	<b>APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 JANVIER 2020</b>
---------------------------------	---

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 24 janvier 2020,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 02 - 20200306</b>	<b>AUTORISATION DE GARANTIE D'EMPRUNT DONNEE A LA SIDR DANS LE CADRE DE L'OPERATION « RPA LE TAMPON » - 58 LLTS – COMMUNE DU TAMPON</b>
---------------------------------	---

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Accorde sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 5 417 117 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 102324, constitué de 2 lignes de prêt.**  
**Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;**
- **Garantit aux conditions suivantes :**
  - . **la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité,**
  - . **sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.**
- **S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 03 - 202000306</b>	<b>BUDGET PRINCIPAL DE LA CASUD 2020 : DECISION MODIFICATIVE N°01</b>
----------------------------------	---

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre : M. Jean-Jacques VLODY),**

- **Approuve la Décision Modificative n° 01/2020 du Budget Principal de la CASUD ;**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 04 - 20200306</b>	<b>ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU COMITE DES ŒUVRES SOCIALES (COS) POUR L'ANNEE 2020</b>
---------------------------------	--

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Approuve le soutien financier à la réalisation des objectifs du Comité d'Œuvres Sociales COS, y compris les moyens de fonctionnement à hauteur de 20 000 € et d'approuver la convention d'objectifs et de moyens jointe en annexe,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 05 - 20200306</b>	<b>ATTRIBUTION ET AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LES LOTS 2, 3, 4, 5 ET 6 DE LA PROCEDURE DE CONSULTATION DU MARCHÉ N° A.19.060 « ACQUISITION ET LIVRAISON DE VEHICULES POIDS LOURDS ET DE CAMIONS BENNES A ORDURES MENAGERES D'OCCASION AVEC RECONDITIONNEMENT POUR LA CASUD - RELANCE »</b>
---------------------------------	---

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

M. Rito MOREL ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre : M. José CLAIN, Mme Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, M. Jean Daniel LEBON, M. Bernard PAYET ayant procuration de Mme Monique BENARD DESLAY, M. José PAYET ayant procuration de Mme Jacqueline FRUTEAU BOYER, M. Jean-Jacques VLODY) ;

- Approuve le lot 2 « Acquisition d'**1** (Un) camion bennes à ordures ménagères de 11 tonnes, équipé d'une benne d'un volume de 9 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un véhicule d'occasion relevant de la norme Euro V avec reconditionnement »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec BOM-SERVICES ,
- Approuve le lot 3 « Acquisition de **5** (cinq) camion bennes à ordures ménagères de 19 tonnes, équipé d'une benne d'un volume de 14 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un véhicule d'occasion relevant de la norme Euro V avec reconditionnement »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec BOM-SERVICES,
- Approuve le lot 4 « Acquisition de **5** (cinq) camion bennes à ordures ménagères de 26 tonnes, équipé d'une benne d'un volume de 20 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un véhicule d'occasion relevant de la norme Euro V avec reconditionnement »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec BOM-SERVICES,
- Approuve le lot 5 « Acquisition de **2** (deux) camion bennes à ordures ménagères de 26 tonnes, équipé d'une benne d'un volume de 22 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un véhicule d'occasion relevant de la norme Euro V avec reconditionnement »,
- Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec BOM-SERVICES,



- **Approuve le lot 6 « Acquisition d'1 (Un) mini camion bennes à ordures ménagères mini de 3,5 tonnes, équipé d'une benne d'un volume de 5 à 6 m<sup>3</sup>. Il s'agit d'un véhicule d'occasion relevant de la norme Euro V avec reconditionnement »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec BOM-SERVICES,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

<b>AFFAIRE N° 06 - 202000306</b>	<b>AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE          AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ N°          D20.002 « ACQUISITION DE 3 (TROIS) CAMIONS          AMPLIROLL DE 26 TONNES AVEC GRUE          AUXILIAIRE EQUIPES D'UN GRAPPIN POUR          ENLEVEMENT DES DECHETS VEGETAUX ET          ENCOMBRANTS »</b>
----------------------------------	--

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**M. Rito MOREL ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre : M. José CLAIN, Mme Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, M. Jean Daniel LEBON, M. Bernard PAYET ayant procuration de Mme Monique BENARD DESLAY, M. José PAYET ayant procuration de Mme Jacqueline FRUTEAU BOYER, M. Jean-Jacques VLODY) ;**

- **Approuve le marché « Acquisition de 3 (Trois) camions Ampliroll de 26 tonnes avec grue auxiliaire équipés d'un grappin pour enlèvement des déchets végétaux et encombrants »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec AMV**

- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire.**

<b>AFFAIRE N° 07 - 202000306</b>	<b>AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE N° D20.003 « ACQUISITION ET LIVRAISON DE MINI CAMIONS BENNES A ORDURES MENAGERES, D'OCCASION, AVEC RECONDITIONNEMENT, DE TYPE MINI DE 7,5 TONNES EQUIPES D'UNE BENNE DE 6 A 9 M<sup>3</sup> POUR LA CASUD»</b>
----------------------------------	--

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire, Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

M. Rito MOREL ne prenant pas part au vote, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (8 contre : M. José CLAIN, Mme Marie-Noëlle DEURVEILHER PAYET, M. Jean Daniel LEBON, M. Bernard PAYET ayant procuration de Mme Monique BENARD DESLAY, M. José PAYET ayant procuration de Mme Jacqueline FRUTEAU BOYER, M. Jean-Jacques VLODY) ;

- **Approuve le marché « Acquisition et livraison de mini camions bennes à ordures ménagères, d'occasion, avec reconditionnement, de type mini de 7,5 tonnes équipés d'une benne de 6 à 9 m<sup>3</sup> pour la CASUD »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous documents relatifs cette affaire**

<b>AFFAIRE N° 08 - 202000306</b>	<b>AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE N° A19.007 « ACQUISITION, LIVRAISON ET MAINTENANCE DE 5 VEHICULES TPMR (TRANSPORT DE PERSONNES A MOBILITE REDUITE) POUR LES SERVICES DE LA DIRECTION DES TRANSPORTS DE LA</b>
----------------------------------	---

	<b>CASUD_RELANCE »</b>
--	------------------------

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Approuve le marché « Acquisition, livraison et maintenance de 5 véhicules TMRP pour les services de la Direction des Transports de la CASUD\_Relancé »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec AUTOMOBILES REUNION,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

<b>AFFAIRE N° 09 - 202000306</b>	<b>AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 3 PORTANT SUR LE MARCHÉ N° MMS25 : « MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIVE AUX TRAVAUX DE TRAITEMENT DES CRUES DE LA RIVIERE DES REMPARTS » (SPL MARAÏNA)</b>
----------------------------------	---

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Approuve la modification n° 3 au marché MMS25 « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de traitement des crues de la rivière des remparts »,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 10 - 202000306</b>	<b>AUTORISATION D'ENGAGER DES NEGOCIATIONS AVEC LA SPL SUDEC : CONTRATS DE PRESTATIONS INTEGREES POUR LA COLLECTE EN PORTE A PORTE SUR LES COMMUNES DU TAMPON ET DE L'ENTRE-DEUX</b>
----------------------------------	--

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés (1 contre : M. Jean-Jacques VLODY),**

- **Autorise le Président à engager les négociations avec la SPL SUDEC pour cette prestation intégrée dite « in house » pour la collecte en porte à porte sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 11 - 202000306</b>	<b>APPROBATION D'UNE CONVENTION DE R&amp;D ENTRE L'UNIVERSITE DE LA REUNION ET LA CASUD EN FAVEUR DU PROJET DE GEOTHERMIE</b>
----------------------------------	---

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Approuve la convention de collaboration de R&D entre la CASUD et l'Université de la Réunion ci-annexée,**
- **Autorise le versement à l'Université de la Réunion, de la contrepartie financière d'un montant de 218 198 € HT,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

<b>AFFAIRE N° 12 - 202000306</b>	<b>SOCIETE D'AMENAGEMENT DE PERIMETRES HYDROAGRIQUES DE L'ILE DE LA REUNION (SAPHIR) - APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES</b>
----------------------------------	--

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Approuve le projet des nouveaux statuts de la SAPHIR,**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

AFFAIRE N° 13 - 202000306

**VOIE URBAINE/TCSP - REPONSE A L'AVIS DE LA  
MISSION REGIONALE D'AUTORITE  
ENVIRONNEMENTALE DE LA REUNION (MRAE)**

Entendu l'exposé du Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil communautaire,

Réuni le vendredi six mars deux mille vingt, à neuf heures et trente quatre minutes, à la salle des fêtes du 12<sup>ème</sup> km, sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, faisant suite à l'absence de quorum de celui du 26 février dernier, peut délibérer sans condition de quorum,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **Prend acte de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe),**
- **Approuve le mémoire en réponse à l'avis de la MRAe,**
- **Poursuit la procédure de mise en enquête publique environnemental du projet de Voie Urbaine et TCSP du Tampon (tronçon prioritaire : Ravine Blanche);**
- **Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

---

Le Président déclare la séance levée à 10h37.

**Le Président**



**André THIEN AH KOON**



**En application de l'article R.2121-9 du CGCT, aliéna 3 les délibérations adoptées au Conseil communautaire lors de la séance du 24 janvier 2020 à 9h35 sont les suivantes :**

- AFF01-20200306 :** Approbation du procès-verbal du Conseil communautaire du 24 janvier 2020
- AFF02-20200306 :** Autorisation de garantie d'emprunt donnée à la SIDR dans le cadre de l'opération « RPA Le Tampon » - 58 LLTS – Commune du Tampon
- AFF03-20200306 :** Budget Principal de la CASUD 2020 : Décision modificative n°01
- AFF04-20200306 :** Attribution de subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) pour l'année 2020
- AFF05-20200306 :** Attribution et autorisation du Conseil Communautaire au Président de signer les lots 2, 3, 4, 5 et 6 de la procédure de consultation du marché n° A.19.060 « Acquisition et livraison de véhicules poids lourds et de camions bennes à ordures ménagères d'occasion avec reconditionnement pour la CASUD - Relancé »
- AFF06-20200306 :** Autorisation du Conseil communautaire au Président de signer le marché n° MN20.002 « Acquisition de 3 (Trois) camions Ampliroll de 26 tonnes avec grue auxiliaire équipés d'un grappin pour enlèvement des déchets végétaux et encombrants »
- AFF07-20200306 :** Autorisation du Conseil Communautaire au Président de signer le marché n° MN20.003 « Acquisition et livraison de mini camions bennes à ordures ménagères, d'occasion, avec reconditionnement, de type mini de 7,5 tonnes équipés d'une benne de 6 à 9 m<sup>3</sup> pour la CASUD»
- AFF08-20200306 :** Autorisation du Conseil Communautaire au Président de signer le marché n° A19.007 « Acquisition, livraison et maintenance de 5 véhicules TPRM (Transport de Personnes à Mobilité réduite) pour les services de la Direction des Transports de la CASUD\_relancé»
- AFF09-20200306 :** Autorisation du Conseil communautaire au président de signer l'avenant n° 3 portant sur le marché n° MMS25 : « Mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de traitement des crues de la Rivière des Remparts » (SPL Maraina)
- AFF10-20200306 :** Autorisation d'engager des négociations avec la SPL SUDEC : Contrats de prestations intégrées pour la Collecte en porte à porte sur les communes du Tampon et de l'Entre-Deux
- AFF11-20200306 :** Approbation d'une convention de R&D entre l'université de la Réunion et la CASUD en faveur du projet de géothermie

**AFF12-20200306** : Société d'Aménagement de Périmètres Hydroagricoles de l'Ile de la Réunion (SAPHIR) - Approbation des modifications statutaires

**AFF13-20200306** : Voie urbaine/TCSP - Réponse à l'avis de la Mission Régionale d'Autorité environnementale de la Réunion (MRAE)